



Cooperating to Disarm

5ème FORUM REGIONAL DE LA SOCIETE CIVILE

**MÖVENPICK HOTEL, DAR-ES-SALAAM, TANZANIE,
28 - 29 SEPTEMBRE 2009**

RESUME DES DELIBERATIONS DE L'ATELIER, ET LA VOIE A SUIVRE

Du 27 au 28 septembre 2009, le Centre Régional sur les Armes Légères dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats Limitrophes (RECSA) a accueilli le 5ème Forum de la Société Civile.

La réunion qui s'est tenue à Dar-es-Salaam, en République de Tanzanie, a réuni les participants de 12 des Etats Membres du RECSA, c'est-à-dire le Burundi, la République du Congo, Djibouti, la RDC, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda.

Les Etats Membres étaient représentés par les Coordinateurs des Points Focaux Nationaux sur les ALPC ou leurs représentants et un représentant d'une Organisation de la Société Civile traitant des questions relatives aux ALPC. Les organes intergouvernementaux et les organisations de la société civile régionales ont participé et partagé leurs expériences.

Objectifs du séminaire

Le Séminaire comportait les objectifs suivants:

1. Interagir et échanger les informations entre la société civile, les Points Focaux Nationaux et le RECSA sur les activités mises en place pour répondre à la prolifération des ALPC illicites dans la Région
2. Échanger les informations sur les tendances actuelles influant sur les activités relatives aux ALPC dans la région
3. Explorer les opportunités qui existent en matière de collaboration entre les Gouvernements et la Société Civile dans le travail sur les ALPC
4. Promouvoir cette collaboration par le dialogue.

Les présentations ont été faites par le RECSA, les Coordinateurs des PFN, les agences intergouvernementales et la Société Civile et ont porté sur les points suivants :

1- Aperçu de l'atelier – Angela Baiya-Wadeyua, RECSA

L'atelier a démarré par un exposé de l'historique des forums de la société civile qui ont été coordonnés par le RECSA.

La présentation a insisté sur l'importance du soutien apporté par la Société Civile aux efforts des Gouvernements pour contrôler les armes légères et de petit calibre. Il a été rappelé aux participants que les Ministres de la région du RECSA avaient estimé nécessaire lors de la révision de la Déclaration en Avril 2004, de concrétiser le partenariat de la Société civile et du gouvernement en tenant un forum de dialogue régulier.

Quatre de ces réunions ont été organisées jusqu'à présent. Les objectifs du 5ème Forum du RECSA, des PFN et de la Société Civile ont été présentés aux participants ainsi que la méthodologie qui serait suivie durant la réunion. La présentation a également mis l'accent sur les délibérations du 4ème Forum de la Société Civile, tenu en 2007, au Rwanda, et la voie à suivre qui avait été décidée lors de cette réunion.

2- Exposé sur la collaboration entre RECSA et les OSC - Barbara Munube, RECSA

La contribution des OSC au développement d'instruments et de directives pertinentes sur les ALPC au niveau international, régional et national a été souligné. RECSA a reconnu l'importance du partenariat avec les OSC dans les interventions relatives aux ALPC, au vue de leur position et de leur influence sur la population générale. Les OSC ont continuellement participé aux réunions tenues par le RECSA au niveau sous-régional et régional. Le Secrétariat du RECSA s'est engagé dans des partenariats formels à travers la signature de Protocoles d'Accord avec certaines OSC et a tenté de promouvoir la coopération entre les OSC et les PFN, en recommandant l'intégration/participation des représentantes d'OSC aux PFN et aux Comité de Rédaction des Lois qui ont été établis.

3- Les points clés de la Stratégie Quinquennale du RECSA – Godfrey Bagonza, RECSA

La Stratégie Quinquennale du RECSA a été développée dans le cadre d'un processus consultatif qui a impliqué non seulement les PFN mais également les partenaires et les bailleurs de fonds. Le Conseil des Ministres du RECSA a adopté la Stratégie en avril 2009.

Résultant de l'accent placé sur les résultats au lieu des activités, la Stratégie du RECSA est dorénavant fondée sur trois piliers: Développement Institutionnel, Gestion Efficace des Stocks, Prestation Effective d'Information. Sous ces trois piliers se trouvent des activités générales dont la mise en oeuvre doit contribuer à la réalisation des résultats identifiés et de l'objectif global, c'est-à-dire l'éradication de la prolifération des ALPC illicites. Six outils clés ont été identifiés comme essentiels à l'opérationnalisation de la Stratégie, à savoir le renforcement de la volonté politique, la mobilisation des ressources financières, l'autonomisation des PFN, le suivi et l'évaluation, l'amélioration de la gestion financière dans les Etats Membres et une communication efficace sur les questions relatives aux ALPC entre les divers intervenants.

La coopération entre le RECSA et les autres intervenants apparaît d'une importance primordiale mais est entravée par la méfiance et le manque de coordination entre les

Etats Membres, les parties prenantes et les bailleurs de fonds. Le manque de coordination et d'échange d'informations entre les différents acteurs a été relevé comme une cause de la duplication des activités et du manque de résultats tangibles et mesurables.

4- Présentation des réalités actuelles sur les ALPC dans la région - James Ndung'u, Saferworld

Des progrès ont été accomplis dans la mise en place de mécanismes de lutte contre la prolifération des ALPC illicites dans la région. Au nombre des principales réalisations, peuvent être citées la signature d'instruments régionaux et internationaux sur les ALPC par les Etats de la Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, la création du RECSA en tant qu'organe de coordination sur les ALPC et le rôle actif joué par les Etats et les différents intervenants dans le processus.

Cependant, les Etats continuent à faire face à des défis dans l'accomplissement de leurs engagements. Par exemple, les processus d'harmonisation des législations dans la Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et l'adoption du TCA ont progressé lentement, et l'efficacité des initiatives régionales doit encore être mesurée.

La recherche est une question cruciale et de grande importance pour appréhender et répondre aux problèmes des ALPC dans la région. Toutefois, les capacités de recherche, plus particulièrement sur la problématique des ALPC, sont limitées dans la région. Peu d'organisations mènent des recherches. La porosité des frontières, les alternatives au désarmement forcé, les moyens d'impliquer les communautés dans le désarmement et la collecte d'armes, la question des acteurs non-étatiques et des terroristes, sont des questions d'actualité qui devraient faire l'objet de recherches pour fournir les informations et données sur l'étendue et la nature du problème des ALPC dans la région et les Etats de la région.

Le contexte politique, économique, culturel et social des Etats freine également les progrès qui pourraient être réalisés. En particulier, les défis liés à la gouvernance, tels que les contextes politiques changeants, les conflits dans la région et les réformes du secteur de la sécurité entravent les progrès.

Finalement, le rôle des OSC a besoin d'être davantage clarifié. Le rôle et la contribution des OSC au succès des interventions sur les ALPC sont reconnus, mais ils doivent encore être mesurés. Il n'y a pas de vision claire de l'impact des activités engagées par la Société Civile, la mesure de l'influence des OSC sur les questions de sécurité auprès des Gouvernements, ou les domaines essentiels de soutien aux Gouvernements auxquels la Société Civile pourrait contribuer. En outre, la faiblesse des réseaux de la Société Civile, la duplication des actions et le manque de fonds entravent la contribution que la Société Civile pourrait apporter dans l'appréhension des problèmes posés par les ALPC.

5- Présentation pays

Les Etats Membres ont insisté sur les domaines de coopération avec la Société Civile. Ils ont reconnu le rôle crucial des OSC dans le succès des interventions sur les ALPC et les progrès accomplis par la collaboration en ce domaine.

Au **Burundi**, les représentants à la fois du PFN et de la Société Civile ont salué l'étroite collaboration et les bonnes relations de travail dans les interventions sur les ALPC. La

Société Civile est représentée aussi bien au niveau de la CDCPA que des 17 antennes provinciales. Les termes de la collaboration se trouvent dans le Décret présidentiel qui a établi la CDCPA. La Société Civile a été impliquée dans les programmes de collecte d'armes, les campagnes de sensibilisation du public, les campagnes visant à encourager la restitution volontaire d'armes, dans l'identification des contreparties pour ceux qui remettent volontairement les armes, ainsi que dans les événements de destruction d'armes. La Société Civile a également activement participé au développement du Plan d'Action National du pays et à la révision et la rédaction de la nouvelle loi sur les armes à feu qui a été adoptée en juillet 2009 et promulguée par le Président en août 2009.

En **République du Congo**, la Société Civile est associée dans tous les domaines d'intervention étatique. En ce qui concerne la question des ALPC, la Société Civile a été associée à la mise en oeuvre des programmes de DDR à travers le Haut Commissariat pour les Anciens Combattants. Puisque la République du Congo a récemment été intégrée au RECSA, la priorité actuelle est la création du PFN du Congo qui intégrera l'ensemble des parties prenantes: Police, Armée, Agences paramilitaires (douanes et eaux et forêts), Gendarmerie, Justice, Santé, et les ONGs, entre autres. Tout en reconnaissant le partenariat actuel avec les agences gouvernementales, la Société Civile insiste sur le besoin d'établir une collaboration formelle. L'absence de réseau national sur les ALPC a été constatée, mais il a été indiqué l'existence du réseau sur les Droits de l'Homme. Étant donné que la plupart des ONGs traitant des questions relatives aux ALPC sont des Organisations des Droits de l'Homme, l'objectif est de renforcer cette plateforme.

À **Djibouti**, la Société Civile a été impliquée dans toutes les activités entreprises par le PFN de Djibouti. La Société Civile a activement participé aux destructions symboliques d'armes, aux campagnes de sensibilisation, à la sensibilisation des hauts représentants de l'Etat, et au développement du PAN, notamment l'enquête sur l'attitude des populations.

En **RDC**, la participation de la Société Civile est mise en avant dans le plan d'activité de la CNC-ALPC et est considérée comme un partenaire essentiel. La Commission identifie les acteurs avec lesquels elle pourrait collaborer et a commencé à fournir des cartes d'identification à ces partenaires pour mieux suivre leurs activités. Elle a organisé la sensibilisation et la formation des acteurs étatiques et non-étatiques sur la stratégie de partenariat et réseaux sur le contrôle des ALPC et la réduction de la violence armée. En règle générale, la CNC-ALPC a toujours impliqué les différentes organisations intergouvernementales, les ONG et organisations de recherche nationales et internationales, dans le développement et la mise en oeuvre des interventions sur les ALPC.

En **Ethiopie**, la Société Civile s'implique surtout sur les questions relatives aux femmes et aux enfants et apporte son soutien à ces deux groupes. La Société Civile est représentée au sein du Comité Consultatif. Le PFN de l'Ethiopie reconnaît le rôle potentiel de la Société Civile en matière de sensibilisation, plus particulièrement pour le changement des attitudes, et à cette fin, l'Ethiopie travaille à renforcer le partenariat entre les OSC et le Gouvernement.

Au **Kenya**, la Société Civile a travaillé en étroite collaboration avec le PFN du Kenya depuis sa création. La Société Civile a été impliquée dans les interventions sur les ALPC allant de la collecte et la destruction d'armes au dialogue transfrontalier. Les organisations de la Société Civile contribuent au développement du Plan d'Action National sur le contrôle et la gestion des ALPC, en réalisant l'évaluation nationale sur la situation des ALPC au Kenya et en soutenant sa mise en oeuvre.

Au **Rwanda**, les Organisations de la Société Civile sont considérées comme un acteur majeur de l'effort visant à endiguer la prolifération des ALPC. Elles sont membres du Comité de Direction du PFN qui supervise la planification des activités sur les armes légères. La Société Civile participe activement à de nombreux processus et contribue au développement du Plan d'Action National (notamment le processus de cartographie et la validation des résultats) et à la sensibilisation sur la nouvelle loi en matière d'ALPC.

En collaboration avec le PFN, des activités de sensibilisation ont été conduites dans les Provinces du Nord et de l'Est et à Kigali, pour sensibiliser sur le problème des armes à feu illicites, accroître la restitution volontaire et renforcer les partenariats avec les communautés dans le combat contre le problème des ALPC. Ces activités ont été principalement conduites au niveau rural, soulignant l'importance du partenariat avec la Société Civile. La Stratégie de la Société Civile au Rwanda est aussi d'intégrer le développement dans les interventions sur les ALPC, en appréhendant le développement économique dans les efforts de contrôle du problème des ALPC illicites. Toutefois, des défis demeurent quant à la mobilisation des fonds, aux faibles capacités des intervenants à conduire efficacement des activités, au manque d'activités de recherche sur les questions relatives aux ALPC, ou à la porosité des frontières qui limite l'impact des interventions sur les ALPC.

Aux **Seychelles**, la Société Civile tente d'engager le Gouvernement sur les questions relatives aux ALPC. De 2005 à 2007, les deux parties collaboraient étroitement. Depuis lors, le manque de ressources adéquates du PFN et la faible priorité accordée aux questions relatives aux ALPC aux Seychelles a limité les activités relatives aux ALPC et la coopération entre la société civile et le point focal national.

Le conflit actuel en **Somalie** ne permet pas la participation effective et réussie de la Société Civile aux initiatives du Gouvernement sur les ALPC. Cependant, quelques activités de sensibilisation du public ont été entreprises.

Au **Soudan**, la Société Civile est impliquée dans les programmes et interventions post-confliktuelles. D'autre part, le PFN a reconnu l'importance de la recherche pour mieux développer et mettre en oeuvre les programmes et travaille au renforcement de ce domaine de coopération avec la société civile.

En **Tanzanie**, l'étroite collaboration entre la Société Civile et le Gouvernement caractérise la mise en oeuvre des initiatives sur les ALPC. En 2002, AMAD organisa un atelier pour informer la Société Civile de l'ampleur et de l'impact de la prolifération des ALPC en Tanzanie et dans les Etats limitrophes. Un coordinateur pour le Réseau de la Société Civile fut nommé pour faciliter la collaboration entre AMAD et les OSC. La Société Civile a fortement soutenu l'établissement du bureau du PFN en fournissant des ordinateurs, meubles et autres matériels. En outre, les OSC ont apporté leur soutien à la création du cadre institutionnel et des réseaux nécessaires aux niveaux national, régional et du district, et dans l'organisation d'ateliers par zone.

La Société Civile a joué un rôle significatif dans le développement du PAN et a participé à l'exercice de cartographie. La Société civile est aujourd'hui active dans la mise en oeuvre du PAN, notamment dans l'organisation des campagnes de sensibilisation pour faciliter la mise en oeuvre de ce plan. Toutefois, le manque de coordination, de communication et de dissémination des informations au sein du réseau TANANSA, le manque de fonds, et la faible considération des agences d'application des lois pour les ONGs restreint la pleine efficacité et effectivité de la coopération entre la Société Civile et le Gouvernement tanzanien.

En **Ouganda**, la Société Civile est partie intégrante du PFN depuis sa création. Les domaines clés de coopération comprennent le plaidoyer, la sensibilisation public.

D'autres domaines de collaboration sont, entre autres, le soutien apporté lors des activités de destruction, l'organisation d'ateliers. La Société Civile a aussi été impliquée dans la rédaction de la politique sur les ALPC et l'établissement de la police de proximité en Ouganda. Toutefois, la collaboration entre les OSC et les agences gouvernementales, bien que reconnue comme un partenariat nécessaire, n'a pas de base légale. En outre, le manque de ressources et le besoin de mieux adapter le matériel de plaidoyer pour surmonter la barrière linguistique dans les communautés limite encore l'impact des activités menées.

6- Opportunités, réussites et défis pour la Société Civile collaborant avec les agences du Gouvernement dans le combat contre le problème des armes légères en Afrique – Joseph Dube, IANSA

La Société Civile qui intervient sur les questions relatives aux ALPC est organisée dans le RAIAL et ses sections régionales et nationales afin de gagner plus de visibilité, de coordination et de force pour répondre aux problèmes relatifs aux ALPC. C'est le cas en Afrique au niveau continental, régional, sous-régional et national.

Toutefois, les OSC en Afrique sont encore confrontées à des défis majeurs qui limitent leur collaboration avec les agences gouvernementales. Le manque de capacités locales de recherche, la visibilité limitée, le petit nombre de fournisseurs d'informations et de ressources, et le refus de l'Union Africaine de travailler avec les OSC entravent leur participation aux interventions sur les ALPC et leur influence sur l'agenda ALPC. La majeure partie de la recherche est menée par des organisations internationales basées hors Afrique. En outre, les Gouvernements donnent la préférence aux ONG internationales au lieu de travailler avec les ONG locales.

Les OSC ont l'opportunité de jouer un rôle important dans les interventions sur les ALPC en Afrique et devraient, à cette fin, améliorer leur rôle comme fournisseurs d'informations. Il a été par exemple proposé de créer des think tank aux niveaux national et régional, pour informer les politiques gouvernementales et les interventions sur les ALPC. En outre, les OSC doivent développer les outils pour l'évaluation de la mise en oeuvre des différents instruments sur les ALPC afin d'obtenir une image précise des besoins et des opportunités existantes.

Au nombre des succès dans la collaboration OSC – Gouvernement se trouvent l'organisation de la Semaine d'Action Contre la Violence Armée, l'organisation réussie de différents forums de débat sur le TCA, l'établissement de bonnes relations de travail avec le public, et la représentation du Gouvernement dans les enceintes internationales.

7- Renforcer la collaboration entre les PFN et la Société Civile dans les travaux relatifs aux ALPC : l'expérience de la CEA - Richard Mugisha, EAANSA

M. Mugisha fit la présentation au nom de la Communauté Est Africaine étant donné que le représentant de la CEA attendu à la réunion ne pouvait être présent.

Le projet sur les ALPC de la CEA/GTZ a débuté en 2007 et a été renouvelé en 2009. Le projet réunit le RECSA, les PFN de la Communauté Est Africaine, et les organisations de la société civile sous l'égide de EAANSA. Les Points Focaux Nationaux et la Société Civile participent à la mise en oeuvre du projet dans les Etats Membres de la CEA, sous la coordination du RECSA.

Chacun des pays de la CEA a bénéficié de ce programme, avec des activités allant de la sensibilisation à la destruction des ALPC. La réussite du programme a fourni la preuve de l'importance du partenariat entre la Société Civile et les agences gouvernementales en matière d'ALPC.

Toutefois, un problème critique qui s'est posé au cours de la période de mise en oeuvre était le manque de capacité des PFN et des OSC en matière de gestion de projets, entravant l'efficacité du programme. La formation des PFN et des OSC sur la gestion de projets a répondu au problème, et permit par la suite d'améliorer l'efficacité du programme.

8- Intégrer les questions transversales dans les travaux sur les ALPC - Nathan Byamukama, IC/GLR

Les questions transversales et leur impact varient selon la nature du projet. Toutefois, CI/RGL reconnaît la nécessité d'intégrer les questions transversales spécifiques dans l'ensemble des projets. Ces questions transversales sont le HIV/SIDA, la Jeunesse, le Genre, l'Environnement, l'établissement humain et les Droits de l'Homme.

Dans les projets de Paix et Sécurité, l'intégration des questions transversales a été reconnue de première importance pour permettre un déplacement du concept de sécurité étatique pour aborder la problématique plus large de la sécurité humaine. En outre, l'intégration de questions additionnelles dans les projets visait à répondre à la réalisation de l'importance de l'inclusion des questions transversales pour la réussite des projets.

RECSA, en tant que partenaire d'exécution du projet ALPC de la CI/RGL, devrait intégrer ces questions transversales dans ses travaux, et coopérer étroitement avec la Société Civile spécialisée lors de la mise en oeuvre des programmes.

9- Présentation sur le programme RECSA/UNREC/EAANSA proposé avec la Société Civile “ Formation de la Société Civile sur le Désarmement Pratique et la Consolidation de la Paix en Afrique de l'Est ” - Rodger Glokpor, UNREC

Le programme proposé emprunte sur le programme développé et mis en oeuvre par l'UNREC en Afrique de l'Ouest.

En reconnaissance de l'importance pour la réussite des projets, d'un partenariat efficace entre les agences Gouvernementales et la Société Civile, le programme visait à renforcer les capacités de la Société Civile en matière de désarmement pratique et de consolidation de la paix. Les principaux résultats en Afrique de l'Ouest furent l'établissement d'une Société Civile solide, dynamique et pleinement capacité, organisée dans le Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest et le Réseau d'Action pour la Consolidation de la Paix en Afrique de l'Ouest. RASALAO est aujourd'hui le principal partenaire d'exécution de la CEDEAO et chargé de suivre le processus de ratification de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC.

Le Projet en Afrique de l'Ouest sera répliqué en Afrique de l'Est et devrait résulter en un réseau EAANSA plus solide, visible et efficace. Le projet a résulté de la réalisation de

l'absence d'équipement de nombreuses OSC en connaissances et savoir-faire technique sur les questions de désarmement. En outre, il y a un besoin croissant pour les organisations de la société civile de jouer un rôle actif dans la promotion des initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

10. La voie à suivre

Après discussions, les participants au séminaire ont convenu des recommandations et la voie à suivre suivantes :-

- 1. Compte-rendu du Secrétariat du RECSA, des PFN et des OSC à travers leurs canaux de communication existants**
Les canaux de communication existants devraient être utilisés par le Secrétariat du RECSA, les PFN et les OSC pour échanger les informations par des compte-rendu réguliers.
- 2. Mobilisation des ressources pour la Stratégie quinquennale du Secrétariat du RECSA**
Encourager les partenaires à identifier les domaines d'interventions présentés dans la Stratégie Quinquennale du Secrétariat du RECSA et qui s'inscrivent dans leur mandat, et mobiliser les financement pour les programmes identifiés.
- 3. Les OSC continuent à collaborer étroitement et sur la base d'une communication formelle, avec les PFN dans la mise en oeuvre des interventions relatives aux ALPC s'inscrivant dans leur mandat, au niveau national**
- 4. Protocole d'Accord**
La réunion a reconnu l'importance des Protocoles d'Accord (MoU) pour renforcer la collaboration entre le RECSA et les OSC. Néanmoins, l'initiation de ces Protocoles d'Accord devrait se fonder sur des objectifs mesurables et être étroitement suivis pour évaluer leur efficacité.
- 5. RECSA et l'ensemble des partenaires doivent intégrer les questions connexes du SIDA, des Jeunes, du Genre et des Droits de l'Homme dans le développement des programmes relatifs aux ALPC**
- 6. Renforcer les capacités des chercheurs de la Région et encourager le soutien du Gouvernement à financer la recherche de la Région sur les ALCP dans la région**